

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL
(80135)

☎ 03 22 28 03 76
E-mail : mairie@bussus-bussuel.fr

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 09 novembre 2015

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	11
Absent non excusé	0
Absent excusé	0
Dont Pouvoirs	0
Votants :	11
Date de la convocation	
04 novembre 2015	

L'an deux mil quinze, le 09 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session extraordinaire en raison de l'urgence invoquée, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

Étaient présents : Dominique BRIOIS, Marcel BELLARD, Corinne CARPENTIER, Dany COULON, Sylvain DEGROOTE, Catherine PEYRAMAURE, Mathieu DOYER, Denis GRANCHER, Antoine LEBRUN, Isabelle RIMOLDI et Vivien SOUDAIN

Secrétaire de séance : Corinne CARPENTIER

La séance étant ouverte,

OBJET – Réunion du conseil municipal selon la procédure d'urgence

M. le maire rappelle les dispositions énoncées à l'article L2121-11 al. 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à savoir le délai de convocation et le cas d'urgence : « *En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.* »

L'urgence est ici justifiée au regard des différents points inscrits à l'ordre du jour nécessitant une délibération du conseil municipal dans les plus brefs délais.

En application de l'article sus énoncé, M. le maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'urgence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☝ Approuve le caractère d'urgence de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Dossier des travaux salle de la Tondellière

M. le maire a invité pour l'occasion, Monsieur Bruno BOURNOIS, maître d'œuvre retenu par délibération du conseil municipal le 27 janvier 2015 pour mener à bien cette opération de réhabilitation de la salle culturelle du village.

Avant d'approuver le cahier des charges et d'examiner la procédure de la commande publique de même que le calendrier prévisionnel des travaux, un point sur le financement de l'opération s'impose.

Il est rappelé que le Conseil a approuvé un nouveau plan de financement prévisionnel des travaux le 26 mai dernier à l'unanimité. Que les dossiers administratifs ont été montés et transmis pour instruction aux différents financeurs en vue de l'attribution d'une aide.

A ce jour, **ce sont près de 100.000€ de subventions qui ont été obtenues** (soit 61% du montant total HT de l'opération).

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement adopté dans la délibération n°260515-4 dans le but de tenir compte des réponses reçues s'agissant des demandes de subventions.

Nouveau Plan de financement prévisionnel :

Travaux de réfection de la salle culturelle 'La Tondellière' : 162.770€ HT (195.324€ TTC)

S.T.D.I.L Réserve parlementaire du député P.DEMARTHE	20.000€ Taux de participation d'environ 12,3%
C.E.E Certificats d'économie d'énergie travaux isolation	4.000€ Taux de participation supérieur à 2,5%
D.E.T.R 2015 sur travaux de mise en conformité électrique, sécurité, accessibilité PMR	11.675€ Taux de participation d'environ 7,2% (Taux D.E.T.R 20% des travaux éligibles 58.376€HT)
Région Picardie PRAT 2014-2020 (CTO)	48.831€ Taux de participation 30%
Conseil Départemental de la Somme « Soutien exceptionnel aux communes »	15.000€ Taux de participation d'environ 9%
Participation communale du Maître d'ouvrage Commune de BUSSUS-BUSSUEL	63.264€ + 32.554 (TVA 20%) Taux de participation de 39%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☝ Approuve ce nouveau plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation de la Tondellière

☝ Approuve le cahier des charges des travaux

- ✚ Approuve la procédure de la commande publique conformément à l'article 28 du Code des marchés publics
- ✚ Approuve le DCE et autorise donc le maire à lancer la consultation des entreprises et à effectuer toutes les mesures de publicité jugées utiles afin d'assurer une mise en concurrence respectant les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Choix de l'entreprise pour la rénovation du pignon de la mairie

L'enduit du pignon Nord de la mairie nécessite l'intervention d'un professionnel. Il convient de refaire l'enduit dans la partie basse car il se détache des briques et s'effrite fortement. Deux entreprises ont envoyé un devis : l'entreprise PETIT Frédéric & Jean-Marie et la SA Bernard PARMENTIER. Une 3^{ème} entreprise avait été consultée mais n'a jamais donné réponse.

Monsieur le maire rappelle que le Conseil a d'ores et déjà retenu l'entreprise BRAILLY pour refaire la descente de gouttière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Retient la proposition de l'entreprise PETIT Frédéric et Jean Marie d'un montant de 3636,50€HT soit 4000,15€ TTC.
- ✚ Autorise le maire à signer les documents nécessaires et à imputer cette dépense à l'article 2135.

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Choix de l'entreprise pour le curage du fossé et la réalisation d'un nouveau fossé à redents dans le chemin du Bréant

Différents devis ont été reçus.

- BTPM-Environnement : 3381,12€TTC
- TP JEREMY COIN : 2712,00€
- AZPrestations : 2832,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Retient la proposition de l'entreprise TP JEREMY COIN d'un montant de 2260€ HT soit 2712€ TTC.
- ✚ Autorise le maire à signer les documents nécessaires

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Demande de subvention de la coopérative scolaire de l'école Becquestoile pour financer une classe de découverte

Monsieur le maire procède à la lecture du courrier de Monsieur Eric DESTON en date du 8 octobre 2015. Il est précisé que 7 enfants du village sont concernés. La destination retenue pour ce séjour est TOURLAVILLE (50) dans le haut Cotentin du 2 au 4 mars 2016. 56 enfants de CE2 et CM1 sont concernés. Mesdames Dorothee FARCY et Metsy SOUILLARD sont en charge de ce dossier. Les élus sont d'accord pour donner une aide mais de manière individualisée au travers du CCAS de BUSSUS-BUSSUEL car il faut noter que certaines communes ont décidé de ne rien verser. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du comité communal d'action sociale.

OBJET – Questions diverses

1. Discussion sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme (SDCI) du 13 octobre

Monsieur le maire indique qu'un dossier accompagnait la présente convocation de Conseil. L'idée étant de permettre à chaque conseiller de se forger son opinion en ayant le maximum d'éléments d'information. Le schéma propose la fusion de la Communauté de communes du Haut Clocher avec celle du canton de Nouvion et d'Authie Maye. Soit un nouvel établissement public de coopération intercommunale de 33.300 habitants regroupant 71 communes. Il est ici rappelé que c'est l'article 112 de la loi NOTRe qui fixe un seuil minimal de 15.000 habitants pour la constitution des nouveaux EPCI à fiscalité propre qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Une réunion de tous les conseillers municipaux du territoire du Haut Clocher sera proposée prochainement par le Président Daniel DUBOIS en vue d'expliquer ce regroupement forcé.

2. Travaux sécurisation de l'arrêt de bus

Monsieur le maire remercie Dany COULON, Denis GRANCHER et Antoine LEBRUN pour le suivi des travaux. Les enfants sont dorénavant en sécurité derrière les barrières. Le nombre de poteaux de signalisation est certes élevé mais il s'agit de respecter la réglementation en vigueur à l'approche d'un arrêt de bus.

3. Porte de la sacristie de l'église du village

L'équipe paroissiale avait attiré l'attention des élus sur le mauvais état de la porte située à l'arrière de l'église. Monsieur le maire remercie Vivien SOUDAIN, Denis GRANCHER et Dominique BRIOIS pour le remplacement de cette porte jugée défectueuse par une nouvelle beaucoup plus résistante.

4. Travaux d'assainissement au logement communal

Les travaux sont quasiment terminés, il faut laisser le sol se tasser quelques mois pour ensuite faire la dalle de béton. Le tas de terre sera enlevé à cette occasion. La commune est en attente du rapport de bonne exécution de Véolia.

5. Remise des prix du comité régional du Tourisme le 5 novembre dernier

La commune a reçu cette année un prix de 245€ du CRT de Picardie. Monsieur le maire tient également à saluer et mettre à l'honneur le prix de l'excellence décerné à Monsieur Vivien SOUDAIN, en charge du fleurissement de la commune de PONT REMY. Un article sera fait dans la prochaine gazette à ce sujet.

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 00h15.

Mathieu DOYER, maire

Dominique BRIOIS,

Dany COULON,

Isabelle RIMOLDI,

Denis GRANCHER,

Vivien SOUDAIN,

Antoine LEBRUN,

Catherine PEYRAMAURE,

Sylvain DEGROOTE,

Corinne CARPENTIER,

Marcel BELLARD,